RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10176
Numéro SIREN : 338 274 491
Nom ou dénomination : DORIS ENGINEERING

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2017 sous le numéro de dépôt 16014

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R016014

N° GESTION : 1986B10176

N° SIREN : 338274491

DENOMINATION : DORIS ENGINEERING

ADRESSE : 58 A rue du Dessous des Berges 75013 Paris

DATE D'ACTE : 11-06-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de représentant permanent

Extrait- Copie certifiée conforme à l'original
Cyrille SAILLY - Secrétaire Général
10 janvier 2017

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 11 juin à 10 heures 30, les actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'administration selon lettre recommandée du 18 mai 2015 adressée à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Eric Seyvos et Monsieur Jean-Luc Gailhac, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, assistent également à l'Assemblée.

Monsieur Loïc des Déserts est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.
Madame Pauline Béraud et Monsieur Richard Francioli sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.
Monsieur Cyrille Sailly est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Monsieur Jean-Jacques Lestrade représentant permanent de Ponticelli Frères et Monsieur Pierre-Yves Burban, absents et excusés, ont donné pouvoir à Monsieur Loïc des Déserts.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires, peut valablement délibérer.

A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce sur la base du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014,
- Ratification de la nomination de deux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Cabinet Arpège en tant que Commissaire aux comptes et nomination de Monsieur Gailhac en tant que Commissaire aux comptes suppléant,
- Quitus aux administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un double des lettres de convocation envoyées aux actionnaires et les récépissés postaux (DGL-02743),
2. La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
3. Le rapport de gestion du Conseil d'administration (Document : DGD-02120_rev1),
4. Les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2014 (Doc DAD-00005-15/MC/ot),
5. Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 (Doc. DGD-02117),
6. Le rapport général des Commissaires aux comptes,
7. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
8. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
9. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-02047_rev1).

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration. Cette lecture terminée, il donne la parole aux Commissaires aux comptes qui lisent et commentent les rapports. Aucune question n'est posée par les actionnaires lorsque le Président leur donne la parole. Le Président donne alors lecture et met aux voix successivement les résolutions suivantes :

Extrait- Copie certifiée conforme à l'original
Cyrille SAILLY - Secrétaire Général
10 janvier 2017

de GRAAVEN Holding SAS, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire venant à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Quatrième Résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Alain Bénisty en tant que représentant permanent de CM-CIC Investissement

L'Assemblée Générale des actionnaires, prenant acte de la désignation de Monsieur Alain Bénisty en remplacement de Monsieur Christophe Tournier en tant que représentant permanent de CM-CIC Investissement, ratifie la cooptation de Monsieur Bénisty faite par le Conseil d'administration du 25 mars 2015. Ce mandat est conféré pour la durée du mandat restant à courir de CM-CIC Investissement, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire venant à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Cinquième Résolution : Renouvellement du mandat de la société GRAAVEN Holding SAS en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'administrateur de la société GRAAVEN Holding SAS, dont le représentant permanent est Monsieur Benoît Lecinq, vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Sixième Résolution : Renouvellement du mandat de la société CM-CIC Investissement en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'administrateur de la société CM-CIC Investissement, dont le représentant permanent est Monsieur Alain Bénisty, vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Septième Résolution : Renouvellement du mandat de la société VINCI Construction en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'administrateur de la société VINCI Construction, dont le représentant permanent est Monsieur Richard Francioli, vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Extrait- Copie certifiée conforme à l'original
Cyrille SAILLY - Secrétaire Général
10 janvier 2017

Treizième Résolution : Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Audit Révision Patrimoine Etude Gestion Evaluation (ARPEGE), représentée par Monsieur Jean-Luc Gailhac, vient à expiration, propose le renouvellement de la société Audit Révision Patrimoine Etude Gestion Evaluation (ARPEGE) en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, dont le représentant sera Monsieur Eric Galland, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Quatorzième Résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Eric Galland vient à expiration, nomme Monsieur Jean-Luc Gailhac en tant que Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Quinzième Résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Seizième Résolution : Quitus - Décharge

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Dix-Septième Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionaires présents ou représentés.

Extrait- Copie certifiée conforme à l'original
Cyrille SAILLY - Secrétaire Général
10 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire